



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quatorze mars 2025, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

**Etaient présents** : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY,

**Absents** :

**Excusés** : Virginie BONNIER,

**Pouvoirs** : Virginie BONNIER pouvoir à Claude GOY

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Régis GUINAND

**Quorum : 9**

**16 présents – 17 votants**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2025
- **Finances** :
  - **Budget Zone Artisanale** :
    - **Délibération** : Approbation du compte financier unique (CFU) exercice 2024
    - **Délibération** : Approbation du budget primitif exercice 2025
  - **Budget Communal**
    - **Délibération** : Approbation du compte financier unique (CFU) exercice 2024
    - **Délibération** : Affectation du résultat de l'exercice 2024
    - **Délibération** : Approbation du budget primitif communal exercice 2025
    - **Délibération** : Vote des taux des impôts locaux
    - **Délibération** : Fongibilité des crédits
    - **Délibération** : Subvention au CCAS
- **Scolaire** :
  - **Délibération** : Fixation par élève du budget des fournitures scolaires
  - **Délibération** : Subvention dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint François
  - **Délibération** : Subvention pour projets scolaires
- **JSRA** :
  - **Délibération** : Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
  - **Délibération** : Demande de subvention des Classes en 5

- **Délibération** : CCMDL- Avenant au contrat de délégation de l'entretien des stations d'épuration
- **Délibération** : Prise en charge des frais de déplacement pour représentation de la Commune à l'exposition du Musée de la Chartreuse
- **Décisions du Maire**

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 20 février 2025 est **approuvé à l'unanimité**.

- ⇒ Régis GUINAND est nommé secrétaire de séance

⇒ **Délibérations**

**N°2025-11 : Approbation du compte financier unique budget zone artisanale exercice 2024**

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Gilles BROSSARD, élu en charge des finances, rappelle que ce document unique est une fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Cela constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Gilles BROSSARD présente au conseil municipal le compte financier unique de l'exercice 2024, conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Le compte financier unique retrace l'exécution du budget de la zone artisanale Bel Air de l'exercice écoulé et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Gilles Brossard est élu président de séance et rapporte le compte financier unique de l'exercice 2024.

Gilles Brossard explique que le résultat du compte financier unique du budget de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2024 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	61 105,37 €	61 105,37 €	61 105,37 €

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal.

Gilles Brossard demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2024.

***Approuvé à l'unanimité (16 voix)***

**N° 2025-12 : Approbation du budget primitif zone artisanale exercice 2025**

Gilles BROSSARD présente le budget primitif de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire propose d'établir le budget primitif de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	61 105,37 €	61 105,37 €
Investissement	61 105,37 €	61 105,37 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

Gilles BROSSARD précise que les travaux de voirie étant maintenant terminés, il devrait être possible de clore ce budget. Les services de la Mairie vont se rapprocher des services de la Trésorerie pour faire le nécessaire d'ici la fin de cette année.

**N° 2025-13 : Approbation du compte financier unique budget communal exercice 2024**

Gilles BROSSARD présente au conseil municipal le compte financier unique de l'exercice 2024. Il retrace l'exécution du budget communal de l'exercice écoulé et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Il commente les dépenses (plutôt stables) et recettes (en baisse) de l'année, pour la section de fonctionnement.

Pour la partie investissement, les dépenses ont été réalisées, mais pas à hauteur de celles engagées.

Gilles Brossard est élu président de séance et rapporte le compte financier unique de l'exercice 2024.

Il explique que le résultat du compte financier unique du budget communal pour l'exercice 2024 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 053 981,16 €	1 421 286,99 €	200 000,00 €	367 305,83 €	567 305,83 €
Investissement	603 094,44 €	550 705,49 €	760 830,56 €	-52 388,95 €	708 441,61 €

Soit un excédent de fonctionnement de 567 305,83 €.

Et un excédent d'investissement de 708 441,61 €.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal.

Gilles Brossard demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024.

***Approuvé à l'unanimité (16 voix)***

#### N° 2025-14 : Affectation du résultat de l'exercice 2024 budget communal

Gilles BROSSARD rappelle que le résultat de l'exercice 2024, constaté par le compte financier unique, est le suivant :

- + 567 305,83 € en fonctionnement
- + 708 441,61 € en investissement

Il fait part de la proposition de la commission finances pour affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- + 367 305,83 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement » en recettes d'investissement,
- + 200 000,00 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » en recettes de fonctionnement.

Gilles BROSSARD précise également que l'excédent d'investissement 2024 (+ 708 441,61 €) est inscrit au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » au budget communal 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

#### N° 2025-15 : Approbation du budget primitif communal exercice 2025

Gilles BROSSARD présente le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Il explique la méthode utilisée pour estimer les dépenses de fonctionnement, précise les principales recettes prévues, notamment le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat et les subventions diverses.

De plus, diverses analyses de projets et de programmes sont présentées, ainsi que les investissements à réaliser en 2025, regroupant une grosse partie des chantiers en cours et qui vont se terminer.

Il est proposé d'établir le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 500 600,00 €	1 500 600,00 €
Investissement	1 864 084,00 €	1 864 084,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

#### N° 2025-16 : Vote des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Il rappelle que les taux d'imposition sont actuellement les suivants :

- ⇒ Taxe habitation : 15,20%
- ⇒ Taxe foncière bâti : 25 %
- ⇒ Taxe foncière non bâti : 38,03 %

Sur proposition de la commission finances, Monsieur le Maire présente trois hypothèses :

- Taux inchangés

- Une augmentation des taux de 0,5% (respect de la corrélation des taux validés par le conseiller aux décideurs locaux, service DGFIP)
- Une augmentation des taux de 1% (respect de la corrélation des taux validés par le conseiller aux décideurs locaux, service DGFIP)

Le débat s'installe sur une augmentation :

- Il s'agit d'un impôt direct, les recettes bénéficient donc directement à la Commune
- Larajasse se trouve dans les communes dont les taux sont les + bas de la CCMDL, même si la comparaison peut paraître peu pertinente puisque Larajasse a un besoin supérieur compte tenu de ses 3 bourgs
- Une augmentation de 0,5% ou 1 % aurait relativement peu d'impact sur les administrés, entre 1 et 4 € / habitant
- Une augmentation + régulière et moins élevée semble plus adaptée qu'une hausse plus importante en cas de besoin
- Même en augmentant de 1%, la Commune reste à la 4<sup>ème</sup> position des communes les moins imposées des Monts du Lyonnais, en référence à la taxe foncière bâti.

Au vu des échanges, Monsieur le Maire propose donc d'augmenter les taux de 1%, de la manière suivante :

- ⇒ Taxe habitation sur les résidences secondaires et logement vacant : 15,35 %
- ⇒ Taxe foncière bâti : 25,25%
- ⇒ Taxe foncière non bâti : 38,41 %

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **N° 2025-17 : Fongibilité des crédits 2025**

Gilles BROSSARD rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections et dans les règles fixées par cette disposition.

***Approuvé à l'unanimité***

#### **N° 2025-18 : Approbation du versement d'une subvention au CCAS**

Monsieur le Maire explique qu'afin de payer l'ensemble des dépenses de fonctionnement à intervenir sur le budget CCAS, il convient que le budget communal abonde ce budget.

Claude GOY présente le budget du CCAS qui a été voté début mars.

Compte tenu du besoin du budget CCAS, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

**N° 2025-19 : Fixation par élève du budget des fournitures scolaires**

Monsieur le Maire explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement des fournitures scolaires de l'école publique.

Claude GOY, en charge de la commission école, propose de maintenir pour l'année 2025, un budget de 48 € par élève, soit un montant de 3 216 € pour 67 élèves, ainsi qu'un crédit direction de 150 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

**N° 2025-20 : Subvention dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint François**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a mis en place un forfait communal scolaire pour attribuer l'aide financière annuelle par élève à l'école privée Saint François, en relation avec les dépenses effectuées annuellement pour un élève de l'école publique.

Claude GOY présente le mode de calcul qui permet de déterminer annuellement le coût de fonctionnement de l'école publique. Ce coût, ramené à l'élève, permet de déterminer le forfait scolaire par élève que la commune ne doit pas dépasser dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Claude GOY informe que l'ensemble des dépenses afférentes à l'école publique pour l'année 2024 ayant été prises en compte, le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique est de 715,56 €.

Monsieur le Maire propose ainsi de verser une subvention de fonctionnement à l'école privée établie sur la base de 715,56 € par élève, pour 45 élèves, soit un montant total de 32 200 € pour 2025. Ce montant est versé en 3 fois à l'association.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

**N° 2025-21 : Subvention pour projets scolaires**

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'action « projets scolaires », en attribuant chaque année, à chacune des écoles, une somme de 25€ par élève, en fonction des projets scolaires réalisés sur 2025 et des élèves assistant aux projets. Le montant est plafonné à 25 € par l'effectif au 1er janvier.

Cette subvention est mandatée, après service fait, sur présentation du justificatif du projet. Pour l'école publique, la subvention est versé à la coopérative. Pour l'école privée, elle est versée à l'AEP Champagnat.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

**N° 2025-22 : Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations.

Régis GUINAND, Président de la Commission JSRA, présente la demande formulée par l'Amicale des sapeurs pompiers de Larajasse, via un formulaire adapté.

L'association sollicite la Commune pour une subvention permettant de couvrir une partie des frais du vin d'honneur offert lors de la Sainte Barbe. Pour rappel, toute la population jarsaire est invitée à ce vin d'honneur.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 € à l'amicale des sapeurs pompiers.

Gilles BROSSARD approuve le formalisme mis en place via le cerfa demandé aux associations, car cela invite chaque association à présenter les mêmes informations, donc plus équitable, et permet de justifier l'accord de la subvention auprès du comptable public.

Franck ESSERTEL ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité (16 voix)***

**N° 2025-23 : Attribution d'une subvention à l'association des Classes en 5**

Régis GUINAND, président de la commission JSRA, présente la demande formulée par l'association des Classes en 5.

Cette association organise la fête des classards lors des années en 5. Elle invite toute la population lors du vin d'honneur de cette journée. A savoir que cela s'ajoute à la gratuité du pôle d'animation, et aux recettes que l'association peut générer grâce à la tenue de la buvette de la fête de la musique.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 500,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

**N° 2025-24 : Convention avec la CCMDL pour le service public d'assainissement collectif – Avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée entre la Mairie et la CCMDL pour la mise à disposition des moyens humains et matériels pour l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées de l'assainissement collectif, approuvée par délibération n°2021-45 du 18/11/2021.

La convention prévoit que les services communaux assurent le faucardage, l'entretien des espaces verts et la remontée d'informations à la CCMDL.

La Commune souhaite modifier ces missions et ne plus assurer que l'entretien des espaces verts des stations. Le faucardage est laissé au prestataire. Ces travaux seront refacturés à la CCMDL à raison de 73 heures plafond par an.

Pour ce faire, il convient de signer un avenant à la convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité***

<b>N° 2025-25 : Mandat spécial pour représenter la Commune</b>
--

Monsieur le Maire expose que pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la commune.

Un mandat spécial peut être conféré à un élu par une délibération du Conseil Municipal : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l'élu concerné.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder ce mandat spécial, à Marie Christine PONCET, adjointe en charge de la culture et du tourisme, afin de représenter la Commune.

En effet, la Commune a été invitée à l'exposition du Musée de la Chartreuse à Douai, pour laquelle un tableau de la Commune a été prêté pour y être exposé. Ce mandat spécial permet à la commune de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement.

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Marie Christine PONCET ne prend part au vote.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

***Approuvé à l'unanimité (16 voix)***

⇒ **Décisions du Maire.**

Date	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
<b>4° : marchés publics inférieur à 90 000 € HT faisant objet d'un contrat</b>			
19/12/2024	Rédaction des actes de servitudes eaux pluviales Larajasse	Sétis	3 323,00 €
19/12/2024	Raccordement Orange Allée Séquoia	Orange	1 094,00 €
19/12/2024	Panneaux signalisation	A2S	5 796,00 €
20/12/2024	Travaux pont moulin Bénére - garde corps	Métallerie Fayolle	2 720,00 €
20/12/2024	Travaux pont moulin Bénére - maçonnerie	Granjon Christophe	2 073,94 €
09/01/2025	Restauration Tableau tony Tollet - église 09/01/2025	Aurélia Catrin-Auxime	3 164,00 €
09/01/2025	Restauration statues église	Rouillé Louise	4 280,00 €
17/01/2025	Entretien lame neige	RF Services	1 012,68 €
21/01/2025	Démolition vestiaires ancien stade de foot	FONT TP	8 349,00 €
31/01/2025	Abonnement annuel service gestion cimetières	Elabore	1 574,60 €
31/01/2025	Reprise affaissement chemin Choules	FONT TP	4 474,00 €
04/02/2025	Changement ventilation VMC Maison Parc	Lumelec	2 095,00 €
10/02/2025	Renouvellement contrat service informatique	SB2I	1 191,62 €
11/02/2025	Remplacement ordinteur Mairie	SB2I	1 865,00 €
11/02/2025	Remplacement ordinteur école	SB2I	819,00 €
21/02/2025	Sono Fête de la musique	Sono Dynamité	820,00 €
21/02/2025	Réparation fuites toit du Ecole	SES Etanchéité	1 220,00 €
21/02/2025	Réparation fuites du toit Pôle animation	SES Etanchéité	1 865,00 €
24/02/2025	Travaux raccordement Enedis Allée du Séquoia	TPO	1 415,00 €
25/02/2025	Intervention brigades natures 2025	Brigades Nature	3 100,00 €
11/03/2025	Reprise réseau eaux pluviales Résidence Séniors	FONT TP	9 429,00 €
11/03/2025	Mise à jour des extincteurs suite rapport de maintenance	Division incendie services	1 146,97 €
11/03/2025	Feu artifice 13/07	Brice Barange	3 113,00 €
13/03/2025	Véhicule services techniques	Garage FAURE	24 391,76 €
15/03/2025	Carrelage MAM	Bigmat	1 003,52 €
21/03/2025	Vêtements travail/EPI pour agents	Vêt Assur	1 002,00 €
<b>6° : contrats assurance et indemnités sinistre</b>			
07/03/2025	Remboursement sinistre pole animation	Groupama	605,16 €
<b>8° : délivrance et reprise de concessions cimetières</b>			
04/03/2025	Concession cimetière Larajasse	PONCET JL	240,00 €
<b>11° : Honoraires avocats, notaires huissiers, experts</b>			
04/02/2025	Constat affichage PC	SELARL Huissiers Réunis	670,00 €
<b>15° : droits préemption</b>			
	<b>adresse terrain</b>	<b>Notaire demandeur</b>	<b>décision</b>
09/12/2024	Lamure Village	Maître Pierre-Alexis THIOLLIER	pas de préemption
03/01/2025	65 sentier Jean Pierre Neel 69590 LARAJASSE	Maître Martin BRETAGNE	pas de préemption
03/01/2025	66 sentier Jean Pierre Neel 69590 LARAJASSE	Maître Martin BRETAGNE	pas de préemption
13/01/2025	Gimio, le Terrier 69590 LARAJASSE	SAFER	pas de préemption
15/01/2025	Le Moreau et 800 route du Moreau 69590 LARAJASSE	SAFER	pas de préemption
15/01/2025	35 impasse de la Combe 69590 LARAJASSE	SAFER	pas de préemption
05/02/2025	90 rue des Peupliers 69590 LARAJASSE	SAFER	pas de préemption
14/02/2025	la Girronnière 69590 LARAJASSE	SAFER	pas de préemption
20/02/2025	le Grand Mazel 69590 LARAJASSE	SAFER	pas de préemption
28/02/2025	L'Aubépin	Maître Marie-Anne TACUSSEL	pas de préemption
<b>24° : renouvellement adhésion aux associations &lt; 1000 €</b>			
10/02/2025	Adhésion 2025	AMF 69	349,78 €
10/02/2025	Adhésion 2025	CAUE Rhône	200,00 €
10/02/2025	Adhésion 2025	Groupement 4 cantons	556,50 €
24/02/2025	Adhésion 2025	ANEM	378,45 €
20/03/2025	Adhésion 2025	Gelf A	50,00 €

⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Nadine GOUTAGNY : où en est la vente de la dernière parcelle de la ZA Bel Air ?  
Réponse : Le Maire avait enfin été contacté par le propriétaire pour la vendre à la Mairie. Mais le notaire a pu vérifier que celui-ci est bloqué par une procédure judiciaire, la vente n'a donc pas pu se faire.
- Commission économie : compte rendu par Christine DENIS
  - Toujours pas de nouvelles pour la vente de l'épicerie
  - Ouverture de la mercerie le 15/03
  - Buvette des marchés des créateurs et producteurs d'octobre sera assurée par le CCAS. Cela lui permettra de compenser l'arrêt du concours de pêche.
- Patrick CHILLET :
  - Référent frelons asiatiques : il a assisté à une réunion de la CCMDL. Celle-ci fournit des pièges. Il doit trouver des piègeurs qui pourront également

- faire des relevés pour remonter les informations. Les frelons font beaucoup de dégâts auprès des abeilles, mais aussi des arbres fruitiers, ...
- La chaudière de secours sera bientôt fonctionnelle. Une nouvelle coupure est nécessaire le mercredi 02/04. Une info sera faite auprès des locataires.
- Commission culture : compte rendu par Marie Christine PONCET
    - 20/03 : grande lessive. Les dessins ont été exposés dans le hall de la Villa Mary car il y avait beaucoup de vent. Beaucoup de monde ont participé, des échanges agréables entre résidents la maison de retraite et élèves. L'exposition est encore visible quelques temps dans le hall
    - 21/06 : fête de la musique
    - 20/09 : fête du patrimoine à la chapelle de la Salette
  - Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
    - Changement de projet pour les tables d'orientation : pas de photos, mais des dessins à l'aquarelle. Le devis à signer présente une plus-value
    - Courant juillet : organisation d'une journée à thème sur « la Coise » avec un intervenant d'un syndicat de rivière et une exposition de l'araire sur les moulins
    - Rencontre avec le directeur de la fondation Ste Irénée pour notre demande de subvention pour la rénovation des statues et du tableau : il nous aiderait via du mécénat. En général cela est porté par une association qui va solliciter les dons. La fondation permettrait de mener l'action. La commune doit faire le lien et la communication. Cette idée, si elle n'est pas retenue pour cette restauration en cours, pourrait être à garder en tête pour d'autres restaurations, notamment pour l'église de l'Aubépin, la fresque de l'Aubépin, .... Les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite, préférant privilégier la sollicitation des dons directement plutôt que par une fondation extérieure.
  - Commission services techniques : Compte rendu par Franck ESSERTEL
    - Recrutement en cours. Des candidats ont été reçus.
  - Commission voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
    - Le tour des voiries avec l'agent de la CCMDL a été fait. Le chiffrage est en attente.
  - Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
    - Maison d'Assistants Maternels : en attente du façadier, pose du carrelage mi-avril, raccordement Enedis/Orange fait.
    - Résidence séniors : plaquiste, électriciens, VRD ont commencés
    - Les anciens vestiaires du terrain de foot ont été démolis
    - Rencontre avec Jérémie Lechantre, de la CCMDL, pour trouver un site pour les colonnes
  - Commission du personnel : compte rendu par Claude GOY
    - Commission RH de la CCMDL : information donnée que, à partir de 2026, il y aura l'obligation de participation pour une mutuelle pour les agents.
  - Commission communication : compte rendu par Claude GOY
    - Articles Larajasse info : tous ont été reçus et la distribution pourra se faire début avril

- Compte rendu école : compte rendu par Claude GOY
  - Relance du marché de la cantine pour 2 ans : pour pallier aux élections de l'année prochaine
  - Conseil école mardi soir : bien passé. Mais ce jour, souci de nouveau entre enfants pendant le temps périscolaire. Les familles vont être reçues et des sanctions seront appliquées car la violence ne peut pas être acceptée. Les conseillers souhaitent majoritairement qu'une sanction de 4 jours d'exclusion de la cantine soit appliquée.
  
- Commission environnement : compte rendu par Claude GOY
  - Nettoyage de la nature : temps agréable, 50 personnes, beaucoup de chasseurs et de conseillers municipaux. Moins de gros matériaux ramassés, mais beaucoup de canettes ou autres aux abords des routes
  - Composteurs : besoin de copeaux, et non de la sciure.
  
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
  - Prochain CM : Avant la réunion, les pompiers souhaitent faire une présentation et organisée, comme il avait pu être souhaité, une visite de la caserne. Proposition de RDV à 19h30 et la réunion du conseil à 20h30.
  - Inaugurations : Résidence Séniors et MAM (et autres réalisations) à prévoir cette année
  - Information de la sélection de 4 jeunes de l'équipe du twirling pour participer à la coupe des nations à Turin, en Italie. Larajasse brille à Douai et brillera en Italie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

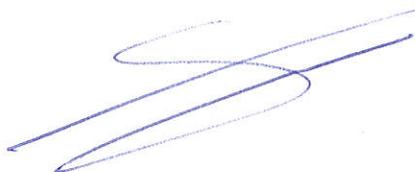
Le Maire

Fabrice BOUCHUT



La secrétaire de séance

Régis GUINAND



Publié le

